RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3P1C

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.100 euros
Siège social : 9, Rue Louis Boilly
75116 PARIS

792 138 059 RCS PARIS

* * * * *

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le trente-et-un mai,
A dix heures,
Au siège social,

Monsieur Christophe AGENT
Demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 510 actions composant le capital social de la société 3P1C,

Associé unique de ladite Société,

1. **A préalablement exposé ce qui suit**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Christophe AGENT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. **Connaissance prise de l'ordre du jour suivant**

- **(...)**
- **(...)**
- **Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code du commerce ;**
- **(...)**
- **(...)**
- **(...)**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(...)

DEUXIEME DECISION

(...)

TROISIEME DECISION

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les capitaux propres qui s'élèvent à -93.171 euros pour un capital de 5.100 euros, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital,

Et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la situation devra être régularisée au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.

QUATRIEME DECISION

(...)

CINQUIEME DECISION

(...)

SIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le

